

# DUATHLON D'AUBEVOYE – TEAM VAL EURE TRIATHLON

## REGLEMENT INTERIEUR

Les concurrents s'engagent à respecter et appliquer fidèlement la réglementation sportive FFTRI 2021 consultable en ligne sur le site <https://www.fftri.com> rubrique « Pratiquer » Puis « Réglementation sportive ». Le parcours traversant un site NATURA 2000, les zones de quiétude des oiseaux devront être préservées.

### Article 1 : Présentation des épreuves

Le Team Val Eure organise 5 Duathlons – 1 format S – 1 format L et 3 formats pour les enfants. Les épreuves sont organisées suivant les règles de la Fédération Française de Triathlon en vigueur.

Tout concurrent prenant le départ à l'une des épreuves reconnaît avoir lu le présent règlement, et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect.

### Article 2 : Organisation de la journée :

#### Duathlon S :

Retrait des dossards : **de 7h à 8h45**

Ouverture du parc à vélo : **8h00**

Fermeture du parc à vélo : **9h15**

Briefing obligatoire : **9h15**

Départ : **9h30**

Remise des récompenses : **11h30**

#### Duathlon L :

Retrait des dossards : **de 12h00 à 13h30**

Ouverture du parc à vélo : **13h00**

Fermeture du parc à vélo : **13h45**

Briefing obligatoire : **13h45**

Départ : **14h00**

Remise des récompenses : **18h00**

#### Duathlon jeunes :

Retrait des dossards : **de 8h45 à 11h45**

Fermeture du parc à vélo : **15 min avant le départ de chaque course**

Briefing obligatoire : **10 min avant le départ de chaque course**

Départ mini poussin/poussin : **11h30**

Départ pupille/benjamin : **11h45**

Départ Minime : **12h15**

Remise des récompenses : **13h00**

### Article 3 : Conditions de participation

Les épreuves sont accessibles aux catégories d'âge suivantes :

		CATEGORIES					DISTANCES		
		Minime	Cadet	Junior	Sénior	Master	CAP	Vélo	CAP
Format S	Individuel	✗	✓	✓	✓	✓	5,4 km	20 km	2,5 km
	Relais	✗	✓	✓	✓	✓			
Format L	Individuel	✗	✗	✗	✓	✓	11,4 km	80 km	5,7 km
	Relais	✗	✗	✗	✓	✓			

Pour les relais (2 équipiers):

- les équipes féminines ne seront composées que de femmes,
- les équipes masculines, que d'hommes,
- les équipes mixtes, 1 homme et 1 femme.

La catégorie de l'équipe sera fonction de la réglementation sportive 2021 FFTRI.

	CATEGORIES ANNEE DE NAISSANCE	DISTANCES		
		CAP	Vélo	CAP
<b>Course 1</b>	De mini poussin à poussin (2015 - 2012)	250 m	1 km	250 m
<b>Course 2</b>	Pupille et Benjamin (2011 - 2008)	500 m	2 km	500 m
<b>Course 3</b>	Minime (2007 - 2006)	2,5 km	10 km	1,25km

#### Article 4 : Modalités d'inscription – Nombre de concurrents :

Les inscriptions s'effectuent sur internet via le site d'inscription en ligne choisi par l'organisateur (*frais d'inscriptions en ligne à la charge du concurrent*) ou par voie postale à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription. Le règlement doit être envoyé conjointement avec le bulletin d'inscription. Toute inscription non complète ne sera pas prise en compte.

**L'inscription sur place est possible en fonction des places restantes. Un supplément de 5€ sera demandé pour toute inscription le jour J.**

Les écoles de triathlon peuvent faire parvenir leur liste de participants par mail à l'adresse suivante : [teamvaleuretriathlon@gmail.com](mailto:teamvaleuretriathlon@gmail.com)

Clôture des inscriptions en ligne **le Jeudi 8 Avril à minuit.**

**Tout dossier incomplet à cette date sera considéré comme nul et non remboursable.**

Fin des inscriptions courrier **le lundi 5 Avril** (cachet de la poste faisant foi) à envoyer à :

Inscription DUATHLON D'AUBEVOYE TEAM VAL EURE TRIATHLON 15 rue de la garenne 27600 GAILLON
---

- Le nombre de concurrents maximum sera communiqué ultérieurement.

#### Article 5 : Pièces à fournir :

Pour les titulaires d'une licence FFTRI Compétition :

- licence parfaitement lisible en cours de validité

Pour les licenciés FFTRI Loisir :

- licence parfaitement lisible en cours de validité
- Pass compétition dûment complété et signé
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du triathlon ou duathlon en compétition de moins de 1 an à la date de l'épreuve

Pour les licenciés titulaires d'une licence américaine de triathlon :

- licence parfaitement lisible en cours de validité
- Pass compétition dûment complété et signé

Pour les non licenciés FFTRI :

- Pièce d'identité
- Pass compétition dûment complété et signé (par le représentant légal si mineur)
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du triathlon ou duathlon en compétition de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

NB : pour les relais, l'équipier est dispensé de certificat médical s'il est licencié pour la compétition dans la discipline qu'il pratiquera le jour de l'épreuve.

Pour les mineurs non licenciés FFTRI, l'autorisation parentale est obligatoire qu'elle que soit la course.

#### Article 6 : Tarifs :

Le cout de l'inscription comprend :

- La sécurité sur les 3 disciplines
- Le dossard et la participation à la compétition
- Le chronométrage officiel
- Les ravitaillements

		Licenciés FFTRI	Non Licenciés FFTRI ou licence loisir
<b>Format S</b>	<b>Cadet / Junior</b>	20 €	25 €
	<b>Individuel</b>	25 €	30 €
	<b>Relais</b>	30 €	35 €
<b>Format L</b>	<b>Individuel</b>	55 €	100 €
	<b>Relais</b>	65 €	110 €
<b>Jeunes</b>	<b>Individuel</b>	5 € / 7 € / 10 € en fonction de la course choisie	

#### Article 7 : Chronométrage :

En dehors du format jeune, le chronométrage sera effectué par un système de puce. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée. La puce devra être restituée à l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non rendue sera facturée 20 € par l'organisation.

Pour les relais, c'est la puce qui servira de témoin. Elle devra être transmise entre chaque relayeur dans la zone de transition.

#### Article 8 : Sécurité :

1. Pour des raisons de sécurité ou d'autorisation, l'organisateur peut être amené à imposer des règles spécifiques (modification ou réduction des parcours...). L'organisateur prendra la décision après avis consultatif de l'Arbitre Principal, du responsable médical, du délégué technique de ligue ou fédéral présent.
2. Tout accompagnement ou aide extérieure d'un athlète est strictement interdit sous peine de disqualification. Les organisateurs assureront la sécurité des participants à l'aide d'un dispositif de secours couvrant l'ensemble des itinéraires.
3. L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité aussi bien en course que dans le parc à vélo. Néanmoins, il est rappelé à tous les concurrents que la prudence doit toujours être de mise. La circulation routière n'est pas interdite et le code de la route doit être respecté. Néanmoins, « *le concurrent doit connaître et respecter : la Réglementation Sportive, les règles de circulation du code de la route, le règlement de*

*la course, ainsi que les instructions des officiels.* » article 5.1 de la réglementation sportive 2020 de la FFTRI

4. La sécurité sera assurée sur les parcours vélo et course à pied, par des signaleurs et des motards d'une association dédiée à l'encadrement des manifestations sportives.
5. Des ambulances de l'association de secourisme seront stratégiquement positionnées afin de garantir une intervention dans les meilleurs délais. Au besoin des secouristes extérieurs pourraient être engagés. Le médecin engagé le jour de l'épreuve se réserve le droit d'arrêter tout participant si son état de santé est incompatible avec la poursuite de la course. Aucune contestation ne sera possible auprès de l'organisateur
6. Il est fortement conseillé à chaque concurrent de disposer de matériel en bon état et d'un kit de réparation.
7. Toutes les mesures de protection du matériel des concurrents seront prises dans le parc à vélo. Toutes les entrées et sorties devront se faire par un accès unique. A la fin de leur épreuve, pour sortir du parc à vélo, les concurrents devront présenter leur dossard. La sécurité normale étant ainsi assurée, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel quel qu'il soit.
8. Le parc à vélo sera fermé impérativement 1/4 heure avant le départ de chaque course. Seules les affaires de course y seront autorisées aux emplacements des triathlètes.

#### **Article 9 : Retrait des dossards**

Les dossards sont à récupérer sur présentation de la licence en cours de validité et d'une pièce d'identité avec certificat médical (cf. article 4 du règlement «pièces à fournir»).

Pour les relais, un seul membre de l'équipe retirera les dossards. Il devra se munir des pièces justificatives de chacun des membres de son équipe.

Le retrait des dossards se fera au gymnase Bernard Chandelier à Aubevoye (site de course).

L'utilisation d'une ceinture pour le dossard est obligatoire (non fournie par l'organisateur) : 1 seul dossard sera fourni par l'organisateur. Conformément à la Réglementation Sportive "le dossard devra être fixé en trois points minimum afin d'être parfaitement lisible »

#### **Article 10 : règles de course :**

Le port du casque est obligatoire sur la partie cycliste. Le drafting ou aspiration en vélo est **interdit**. Les vélos CLM sont autorisés.

La circulation ne sera pas fermée sur le parcours vélo et course à pied : le code de la route doit être respecté.

Les concurrents devront Respecter l'environnement, le parcours vélo traversant **des sites NATURA 2000 ayant vocation à protéger les oiseaux**. En conséquence, afin de maintenir les zones de quiétude et pour ne pas les perturber au risque de les voir abandonner leurs nids, le regroupement du public est **INTERDIT** dans les zones NATURA 2000. Plan disponible sur le site de course.

#### **Article 11 – Barrière horaire**

Il n'y aura pas de départ en course à pied après 18h20 pour l'épreuve L.

## **Article 12 – Abandon**

Tout abandon devra être signalé à l'organisation. Le concurrent devra alors remettre sa puce à l'équipe de chronométrage sur la ligne d'arrivée. L'accès au parc à vélo ne sera possible qu'en fin d'épreuve sur présentation du dossard.

## **Article 13 : Récompenses**

Seront récompensés par genre (homme / femme) :

- Pour le triathlon L :
  - Les 3 premiers au scratch
  - Les 3 premiers masters
  - Le et la première U23
  - Les 3 premiers relais homme, femme, mixte et « entreprise »
  - Le club le plus représenté
- Pour le triathlon S :
  - Les 3 premiers au scratch,
  - les 3 premiers de chaque catégorie : masters, juniors, cadet(tes)
  - Les 3 premiers relais homme, femme, mixte et « entreprise »
  - Le club le plus représenté
- Pour les duatlons jeune :
  - Les 3 premiers de chaque catégorie : mini poussin, poussin, pupille, benjamin, minime

Les résultats seront affichés après la course et disponibles en ligne sur le site du chronométreur : *espace compétition* : [www.espace-competition.com](http://www.espace-competition.com) et sur la page facebook de l'événement.

## **Article 15 : Remboursement**

A 15 jours de la clôture des inscriptions, tout athlète ne pouvant participer à l'épreuve du fait de blessure, pourra demander le remboursement de son inscription en fournissant un certificat médical ou tout document justifiant de son incapacité à concourir.

## **Article 16 : Cession du droit à l'image**

Par leur inscription ou celle de leur enfant, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images ou vidéo prises à l'occasion de leur participation au duathlon d'Aubevoye sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Les caméras personnelles (type go pro ou autre) ainsi que les baladeurs auditifs portés par les concurrents sont **strictement interdit** pendant à l'épreuve.

Les photos de l'épreuve seront disponibles sur le site internet de l'épreuve.

## **Article 17 : Assurances**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats et futurs, ainsi que pour les dommages matériels (dont les vols et les détériorations).

L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes ayant fait une fausse déclaration.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. (Pass Tri obligatoire)

**Article 18 : Annulation de l'épreuve**

En cas d'annulation de la course en cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de conserver tout ou partie des frais d'inscription.

**Article 19 : Respect et acceptation du règlement**

Le fait de s'inscrire entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement.

**Article 20 : Evolution du présent règlement**

Le présent règlement est évolutif. Une version définitive sera disponible en format papier sur le site le jour de l'épreuve.